

## Procès-verbal

### Séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2011

#### Ordre du jour :

1. Election du 4<sup>ème</sup> adjoint
2. Avenir de la communauté de communes du Savès
3. Décision modificative n° 1
4. Taxe d'aménagement
5. Point sur les travaux
  - Prat Beziau
  - Toiture Cathédrale
  - Eclairage public/esthétique
  - Aménagement et matériel informatique
  - Autres
6. Point sur dossier « Espaces publics/passerelles »
7. Projet de vente presbytère
8. Questions diverses

**Présents** : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, GINESTET, DUMONT, PELLIS, LAPEYRE, PIMOUNET, ANE, BOUCAHRD, Mmes BEYRIA, BASSAT, CAILLE, DESCOURS, MARCHESIN

**Absents/Excusés** : Mmes GHILARDI, MAGNOAC.

Jean-Louis MORVAN est nommé secrétaire de séance.

Pouvoir : Mme Magnoac à Mr Despax.

Le procès- verbal de la séance du 24 août 2011 est adopté.

#### **1. Élection du 4<sup>ème</sup> adjoint**

Mr le Maire rappelle au conseil que le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint est vacant depuis le 27 avril 2011 ; il propose de le pourvoir.

Il rappelle le domaine de délégations du 4<sup>ème</sup> adjoint : « Associations sportives, de loisirs, d'activités économiques et caritatives ». Il interroge le conseil quant aux candidatures.

Mr Jean-Louis Morvan déclare sa candidature.

Mme Descours intervient pour dire que cette candidature n'est pas à propos, pour 2 raisons :

- la 1<sup>ère</sup> « Il y a conflit d'intérêt car un adjoint est un donneur d'ordre et son épouse est secrétaire à la mairie »
- la 2<sup>ème</sup> « Mr Morvan a failli à sa mission en tant que conseiller délégué aux relations intercommunales »

Mr Pimounet lui répond qu'il est trop facile de rejeter la faute à Mr Morvan par rapport à sa mission de conseiller délégué.

Le conseil procède au vote :

Nbre de bulletins : 18 Blancs ou nuls : 4 Suffrages exprimés : 14 Majorité absolue : 8

Mr Jean-Louis Morvan a obtenu 12 voix. (Vote : Pour 12 Contre 2 Blanc 4)

Ayant obtenu la majorité absolue, Mr Jean-Louis Morvan est proclamé 4<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Mr Morvan prend la parole et tient à préciser quelques points au sujet des relations avec la commune de Samatan. Il pense avoir fait son possible et rappelle le climat de tensions avec Samatan : «seulement le Forum des associations a pu être organisé avec Samatan, impossibilité pour le Téléthon. Samatan n'a pas souhaité travailler avec Lombez à cause des relations intercommunales »

## **2. Avenir de la communauté de communes du Savès**

Mr Loubon informe le conseil que 21 communes sur 29 ont délibéré pour le retrait de la communauté et ont redemandé la reconstitution à l'identique avec les mêmes compétences et périmètre. A ce jour, le Préfet n'a pas pris de position et est dans l'expectative.

Mr Loubon fait le constat, depuis 9 ans, des difficultés de fonctionnement de la communauté. Il donne son analyse :

- trop de compétences prises au départ (notamment celles des école et voirie pour lesquelles il y avait désaccord),
- difficultés de gestion, manque de moyens financiers, problèmes au niveau des relations
- absence de vision politique commune acceptée par tous, (rappel de quelques idées combattues : école commune Lombez-Samatan, cuisine commune avec l'hôpital),
- décisions prises ayant entraîné conflits et frustrations

Il précise, qu'à ce jour, la charge de la communauté de communes pour Lombez est inférieure aux rentrées fiscales perçues par la communauté de communes.

Mr Loubon pense qu'il convient de s'interroger sur l'avenir et notamment celui de Lombez : développer l'activité, défendre le patrimoine, créer des structures adéquates.

Il fait part au conseil de l'idée de prendre une autre orientation et de l'intérêt de se rapprocher de la communauté des Coteaux de Gimone (Secteur Simorre et Saramon), dans le cas d'une dissolution de l'actuelle communauté. Une réflexion est en cours avec les communes de Sauveterre, Cadeillan, Tournan et Gaujac. Il souligne, que dans l'intérêt stratégique et financier et dans une vision à long terme, c'est la solution raisonnable. Mr Loubon donne la parole aux conseillers.

Mr Lapeyre l'interroge sur 2 points : le fait que des communes peuvent quitter la communauté et le devenir du personnel et des emplois. Quant à la voirie, il tient à signaler que la commune de Lombez en a retiré des réalisations non négligeables : enrobés cité des 3 rois, trottoirs et enrobés à la Ramondère, rues du centre ville. Il pense :

- qu'il n'y a pas de cohérence géographique avec Simorre et Saramon qui ne représentent pas notre bassin de vie.
- qu'il est difficile de se prononcer pour l'instant en raison des points d'interrogation, notamment au niveau des compétences.

Mr Loubon répond qu'en ce qui concerne les emplois, ils seront répartis entre la communauté de communes Coteaux Gimone et la structure qui restera en place.

Actuellement, il y a 7 agents titulaires à la voirie ; 1 agent pourrait être reclassé à Lombez. Il précise qu'il n'est pas question de fragilité concernant le personnel.

Mr Despax fait remarquer que le principe de la communauté était de mettre en commun nos compétences ; que cela ne nous appartenait plus en propre et qu'il était normal que les choix soient collectifs. Il rappelle, qu'au moment de la création de la communauté, Lombez, vu ses finances, était contente que les compétences école et voirie soient incluses.

Mr Loubon précise que la compétence voirie doit être gérée de façon très rigoureuse, ce qui n'a pas été suffisamment fait.

Mme Marchesin fait remarquer que l'avenir de Lombez dépend du bassin de vie Lombez-Samatan-L'Isle-Jourdain. Elle demande des précisions sur les activités à développer dans le cas d'un rapprochement vers Simorre.

Mr Loubon répond qu'il resterait l'activité économique (possibilité de renforcer l'activité sur Lombez). Il rappelle le succès de la Zone « Ramondère Pouche », justement dû par le fait qu'elle est éloignée de L'Isle Jourdain. La politique de L'Isle Jourdain est différente car il s'agit d'un secteur plus rural.

Mme Descous fait remarquer que le fait que L'Isle Jourdain soit un pôle d'attractivité pour notre secteur n'est pas maîtrisable.

Mr Despax ajoute que le problème, aujourd'hui, n'est pas L'Isle Jourdain.

Mr Lapeyre : « Simorre et Saramon vont-ils laisser développer Lombez uniquement ? »

Mr Despax précise que, quelle que soit la communauté, nous dépendrons toujours du vote des autres communes.

Mr Cot précise que la communauté du Savès est endettée et qu'il convient d'enlever des compétences. Il signale que la politique s'en est mêlée, après les élections cantonales, avec un acharnement contre Mr Loubon. Ce qui a entraîné une « distorsion » totale et de ce fait le fonctionnement de la communauté a été oublié avec le constat d'un dysfonctionnement de la gestion de la voirie. Il exprime son regret quant au bassin de vie et aux relations difficiles avec Samatan.

Mr Loubon ajoute qu'un bon fonctionnement implique une politique et une vision commune à long terme.

Mr Despax : « Depuis des siècles, pour le meilleur et pour le moins bon, notre histoire est inscrite avec Samatan. Nos villages mitoyens ont créé au fil du temps des liens avec les clubs sportifs, culturels et caritatifs qui ont fusionnés. Notre jeunesse grandit ensemble, les adultes se marient ensemble. Notre économie est étroitement liée. Notre système médical a fusionné dans l'hôpital intercommunal. Seul notre système politique ne pourrait pas fonctionner ensemble. Même si nous traversons une période difficile et de turbulences, nous devons nous projeter dans l'avenir. Nous ne pouvons pas ne pas collaborer dans la prise en charge de la jeunesse et de l'adolescence qui est commune à nos 2 cités. Même si des simulations financières peuvent sembler momentanément avantageuses pour Lombez, nous devons dépasser le côté financier pour d'autres valeurs d'intérêt général de Lombez et de complémentarité qui existent à tous les niveaux de la population. Notre avenir politique, socio-économique est dans la vallée de la Save (confert toutes les études sur le bassin de vie de Lombez) mais très peu avec Simorre et la vallée de la Gimone. Lombez avec Samatan a créé cette communauté du Savès Même si nous sommes dans une période d'affrontement, nous ne pouvons pas quitter cette communauté. »

Mme Descous demande à Mr Loubon si ce choix n'est pas guidé et motivé par un intérêt individuel au détriment d'un intérêt collectif et général.

Mr Loubon répond qu'il ne s'agit pas d'une question de personne et qu'il a tout fait pour un esprit communautaire. Il rappelle qu'au niveau des idées, ce fût un conflit perpétuel ; « il convient d'écarter le problème de pouvoirs inter-cités pour une bonne relation avec Samatan ».

Mme Descous demande quels sont les intérêts stratégiques : pour Simorre et Saramon d'une part, et pour Lombez d'autre part.

Mr Loubon estime que l'intérêt est dans le développement tourné vers la ruralité (vision commune de structures d'approche rurale, par exemple pour la petite enfance). Le développement économique se fera également.

Mr Lapeyre ajoute que Simorre et Saramon participeront aux bénéfices de nos zones économiques et que cela doit être dit.

Mr Despax rappelle que la commune de Lombez a abandonné à la communauté les activités pour la jeunesse et l'adolescence. Il indique que Lombez n'aura pas de structures pour les accueillir en cas de départ de la communauté. « les jeunes devront-ils aller à Simorre ou à Saramon ? » Il ne restera que la piscine comme seule activité.

Mr Loubon rappelle que les structures « Claé » et garderie existent et fonctionnent.

Mr Loubon soumet au conseil le vote de principe sur la proposition d'un rapprochement de Lombez à la communauté de communes des Coteaux de Gimone.

Mme Descous fait remarquer à Mr Loubon que le sujet est important pour voter dès maintenant sans se donner le temps de la réflexion : « le conseil n'est pas suffisamment informé, pas de réunion depuis le mois d'août, alors que les adjoints sont informés toutes les semaines ». Elle demande une réunion mensuelle du conseil.

Le conseil procède au vote : Oui : 10 Non : 5 Blanc : 3

Mr Loubon ajoute qu'il est dans l'attente de la position du Préfet.

### **3. Décision modificative n° 1**

Mr le Maire présente et commente la décision modificative n° 1

#### **Investissement**

##### Dépenses

2031	Maîtrise œuvre espaces p/passerelles	18 000.00 €
205	Logiciels mairie	4 000.00 €
20415	Fonds concours Communauté C Savès (Terrain)	4 424.00 €
21318	Trx toiture cathédrale (2 <sup>ème</sup> Tranche)	236 570.00 €
21538	Éclairage public/réseau télécom	84 025.00 €

##### Opérations patrimoniales

2111(041)	Terrain	1.00 €
4581(041)	Travaux aménagement Prat Beziau	11 821.00 €

**Total** **358 841.00 €**

##### Recettes

1321	Subvention DRAC (2 <sup>è</sup> tr toiture cathédrale)	105 000.00 €
1641	Emprunt	96 260.00 €
1328	Subvention SDEG Eclairage	15 859.00 €
4581	Subvention DETR Prat Beziau	129 900.00 €

##### Opérations patrimoniales

1021(041)	Dotation	1.00 €
2031(041)	Frais maître œuvre Prat Beziau	11 821.00 €

**Total** **358 841.00 €**

- (1) Réintégration des dépenses M Œuvre 2010 au compte 4581
- (2) Écriture concernant la réintégration et sortie de l'actif du terrain vendu "Grangette"

Il précise que le montant global inscrit pour l'emprunt permettra de couvrir les investissements 2012 et qu'il veille à l'endettement.

Après vote : Oui : 16, Non : 1, Blanc : 1, le conseil approuve la décision modificative présentée.

### **4. Taxe d'aménagement**

Mr le Maire informe le conseil de la réforme de la fiscalité de l'aménagement. A compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe d'aménagement se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE) et aux autres taxes d'urbanisme. Il rappelle le taux actuel de la TLE qui est de 2%.

Il propose au conseil de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2.5%.

Après vote : Oui : 14, Non : 2, Blanc : 2, le conseil institue la taxe d'aménagement et fixe le taux à 2.5%.

### **5. Point sur les travaux**

#### Prat Beziau

Compte rendu est donné de l'exécution en cours des travaux.

Concernant l'éclairage public, il convient de valider le devis estimatif du SDEG (syndicat électrification)

Montant HT : 56 963 €

Subvention SDEG : 17 088 €

Le conseil donne son accord (Vote oui :16, non : 1, blanc :1)

#### Toiture cathédrale

Mr le Maire informe le conseil que lors de ces travaux, des restes de décor polychrome apparaissent sur

des zones où l'enduit est tombé. (Compte rendu établi par Mr Thouin, architecte).

Mr Despax émet la proposition, comme il est indiqué dans ce compte-rendu, de placer un filet de protection afin d'assurer la protection du public.

#### Éclairage public/Esthétique

Mr Cot fait un rappel des derniers programmes « éclairage public » engagés :

- Remplacement luminaires rues J.J Lalanne, ave M Meilhan
- Quartier Monjoie Saint Anne
- Éclairage passage porche Pl Cathédrale

Mr Loubon présente les 2 programmes concernant la dissimulation du réseau électrique. Il précise que la participation restant à la commune est prise en charge par le syndicat intercommunal d'électrification.

- Quartier St Adoure/Lascanaouères : 73 000€ht soit 20%(14600€) à charge de la commune
- Rues (Boulangers, Reilhe, J Moulin, Barry Neuf, N dame) : 45 000€ht soit 20%(9000€) à charge de la commune

Le conseil donne son accord.

Mr Cot donne le compte rendu de la réunion « commission des travaux » du 20 octobre dernier.

#### Travaux effectués :

- aménagement sol du passage porche Pl Cathédrale
- mise aux normes cuve de gaz du stade
- peinture des volets Maison des associations
- mise en place de la structure buvette au stade
- Travaux à faire :
- ouverture du passage (servitudes « Pensivy » et « Juan ») près de l'entrée du stade
- aménagement de la salle de pause à la mairie

#### Présentation de divers devis :

Salle la ramondère : concernant le plafond, la solution de mise en place d'une alarme incendie a été retenue. Devis Sarl Bourdoncle/Lapeyre 2897.10 € ht. Accord du conseil

Quant à la mise en conformité électrique (demandée par la commission de sécurité), la consultation a été lancée.

Passage porche Pl Cathédrale : devis « Fonderies Dechaumont » pour potelets et barrière anti-stationnement (1582.54 €ht). Accord du conseil.

Maison des Écritures : devis « Bureau vallée » pour achat de 50 chaises 467.81 €ht. Accord du conseil

#### Mairie :

Câblage informatique et téléphonique

Société IPGSN : 3838.07 €ht Scopelec : 3901.40 €ht Devis retenu société IPGSN

Matériel informatique : Mme Beyria présente une synthèse des 3 devis matériel.

Sté Bureau Moderne : 3 084 €ht

Sté Lan Concept : 2 903€ht

Sté Mismo : 3 448 €ht

Après analyse des devis et des prestations de maintenance, il est proposé de retenir la Sté Lan Concept. Accord du conseil.

Cimetière : Devis « communauté de communes du savès » pour revêtement partiel de l'allée centrale 1145.62 €ht. Accord du conseil.

Le véhicule polybenne a été livré. Accord du conseil pour l'achat de 2 bennes d'occasion (600 € l'unité)

Les riverains du lotissement « Canteloup » ont demandé l'installation d'un abri bus : réflexion et demande de devis en cours.

## **6. Point sur dossier « Espaces publics/passerelles »**

Mr Despax informe le conseil que les dossiers de demande de subvention seront déposés d'ici la fin du mois auprès des organismes (Europe, État, Région et Département) par le biais du Pays Portes de Gascogne.

## **7. Projet de vente du presbytère**

Mr le Maire informe le conseil que l'abbé Pandelé n'habite plus au presbytère. Il propose le principe de la vente de cet immeuble car la restauration s'avèrerait trop importante. Mr Ané confirme que la toiture est en mauvais état.

Le conseil est d'accord sur le principe de la vente de l'immeuble du presbytère. (Vote : Oui : 17, Non : 1)

## **8. Questions diverses**

Secrétariat (3<sup>ème</sup> poste) : Le recrutement sera relancé suite au départ de Mme Renaud.

### Sol salle polyvalente

Mr Morvan informe le conseil que la société Malet propose une solution pour pallier au problème de glissance : application d'une couche de résine supplémentaire.

La société Malet a chiffré ces travaux et le devis s'élève à 7 510 €ht. Celle-ci est consciente du problème de glissance.

La société ayant reconnu le problème, Mr Morvan propose la négociation de ces travaux supplémentaires. Accord du conseil.

### Défibrillateurs

Mr Morvan informe le conseil que la commande de 2 défibrillateurs a été passée (société Cardiosecours 2798 €ht). Des aides ont été sollicitées auprès des compagnies d'assurance Groupama (30%) et AGF.

La mise en place devrait se faire avant la fin de l'année. Il y aura ensuite une séance d'initiation pour 50 personnes.

### Manifestations diverses

Téléthon : il se déroulera le 3 décembre

Accueil des nouveaux arrivants : le 20 novembre à 19 h 00

Réception fin d'année du personnel : le 21 décembre à 18 h 00

Vœux : le 7 janvier 2012 à 19 h 00

Mme Descous fait part à Mr Labatut du problème de l'état de saleté des diverses aires de containers d'ordures.

Mr Labatut répond qu'elles sont nettoyées 1 fois par semaine par les agents communaux. Le problème est lié à un manque de civisme.

Mme Descous demande une solution pour remédier à cela.

Mr Labatut ne voit pas, dans l'immédiat, d'autres solutions qu'un nettoyage plus fréquent.

La séance est levée à 22 h 50